

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21353**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Administration publique spécialité Droit du tourisme

Nouvel intitulé : Mention Droit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1	Président de l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la diplômé(e) assure le conseil juridique aux administrations de l'état et des collectivités locales, aux entreprises et aux personnes en droit du tourisme

Capacités attestées

- Apprécier le coût fiscal des opérations engagées par les entreprises du tourisme.
- Rechercher et mettre en œuvre des formules d'optimisation des coûts fiscaux.
- Aider à concevoir les montages juridiques appropriés aux projets touristiques.
- Veiller à la conformité de l'entreprise avec les différents domaines du Droit.
- Aider à la rédaction des contrats et à la gestion du contentieux.
- Informer sur l'évolution des dispositions en vigueur dans le secteur du tourisme.
- Défendre et protéger les intérêts de l'entreprise ou des consommateurs de produits touristiques.
- Participer à l'élaboration de réglementations dans le domaine du tourisme, rédiger de textes d'application, suivre leur mise en œuvre.
- Analyser les pratiques des entreprises du secteur et évaluer leur conformité avec les programmes, mesures et textes réglementaires.
- Assurer la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tourisme, administration publique, office de tourisme, direction du tourisme, Ministère économie finances et emploi, comité régional du tourisme, comité départemental du tourisme, collectivités territoriales, agences de voyages, syndicats professionnels, cabinets d'avocat, organisation mondiale du tourisme, OCDE, UNESCO, etc.

Juriste d'entreprise, conseiller juridique

Directeur administratif, directeur d'un office de tourisme,

Chargé de mission,

Fiscaliste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1902 : Collaboration juridique

Réglementation d'activités :

Guide interprète (profession réglementée)

Agence de voyage (profession réglementée)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès :

M1 de Droit ou diplôme équivalent.

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

UE1 : Droit fiscal approfondi /10 ECTS : Fiscalité Interne de l'Activité Touristique (3.5 ECTS) Fiscalité de l'Investissement Touristique (3.5 ECTS) Fiscalité touristique internationale comparée (3 ECTS)

UE2 : Montage et gestion de projets touristiques 5 ECTS : Ingénierie juridique et montage de projets (1.5 ECTS) Méthodologie mémoire (0.5 ECTS) Commercialisation des produits touristiques (1.5 ECTS) Economie du tourisme (1.5 ECTS)

UE3 : Droit privé approfondi / 15 ECTS : Tourisme et Droit Pénal (1.5 ECTS) Droit des assurances des activités touristiques (1.5 ECTS) Droit de la concurrence et secteur du tourisme (1.5 ECTS) Droit social et entreprises touristiques (1 ECTS) Police et réglementation des activités touristiques (1.5 ECTS) Droit des contrats du tourisme (5 ECTS) Responsabilité des opérateurs touristiques (3 ECTS)

Semestre 2
 Mémoire / 15 ECTS
 Stage / 15 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

23 août 2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://orive.univ-paris1.fr>

Autres sources d'information :

[Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12, place du Panthéon 75005 PARIS]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Mention Droit](#)